

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 24 janvier 2018 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Johanne Minville	M. Serge Tremblay
Mme Lina Moisan	M. Yves Walsh

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCE

Mme Isabelle Mainguy

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, Mme Claudette Julien, directrice adjointe des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC55/17-18**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2018.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

De la séance ordinaire du 24 janvier 2018

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Nomination à la direction adjointe de l'école du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines et de l'école secondaire Saint-Marc

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1 Critères d'inscription 2018-2019 ^D

7.2 Calendrier scolaire 2018-2019 ^D

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1

8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1 Services électroniques de Revenu Québec

9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1 Abrogation des règlements 209 et 211

10.2 Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires ^D

10.3 Abrogation du règlement 210

10.4 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes ^D

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1 Motion de félicitations – Spectacle « *A Christmas Carol* » (Un chant de Noël)
- 11.2 Motion de félicitations – Prix de reconnaissance Essor 2016-2017

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1
- 12.2

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC56/17-18

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC57/17-18

6.1 NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DU PHARE-ET-SAINT-CHARLES-DE-GRONDINES ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

De nommer Mme Marie-Pierre Plamondon au poste de directrice adjointe à l'école du Phare-et-St-Charles-de-Grondines et à l'école secondaire Saint-Marc,

dans une proportion de 100%, et ce, rétroactivement à compter du 1^{er} décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC58/17-18

7.1 CRITÈRES D'INSCRIPTION 2018-2019

Considérant que la politique Critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf a été établie dans le respect de la Loi de l'instruction publique;

Considérant que ledit projet fut présenté lors de la séance d'étude du conseil des commissaires du 10 janvier 2018 ;

Considérant que ledit projet fut présenté lors de la rencontre du comité de parents du 20 novembre 2017 ;

Considérant que ledit projet fut présenté lors du comité consultatif de gestion du 6 décembre 2017 ;

Considérant que ledit projet fut présenté lors de la séance régulière du 24 janvier 2018,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter la politique Critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf sous la cote CC58/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC59/17-18

7.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

Considérant que le calendrier scolaire 2018-2019 de la formation générale des jeunes a été élaboré par un comité mixte, soit la partie patronale et la partie syndicale;

Considérant que la partie syndicale a été consultée sur ce projet de calendrier scolaire 2018-2019 de la formation générale des jeunes;

Considérant que les directions d'établissement ont été consultées sur ce projet de calendrier 2018-2019 de la formation générale des jeunes lors de la rencontre du comité consultatif de gestion le 17 janvier 2018;

Considérant que le comité de parents a été consulté le 22 janvier 2018,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

d'adopter le projet de calendrier scolaire 2018-2019 de la formation générale des jeunes, tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC59/17-18.

Monsieur Benoit Bisson demande le vote :

Contre = 2

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC60/17-18

9.1 SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC

Attendu le besoin du Service des ressources financières de la Commission scolaire de la Portneuf de communiquer rapidement et efficacement ;

Attendu la possibilité pour la Commission scolaire de Portneuf d'utiliser les services électroniques du ministère du Revenu,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'autoriser la direction ou la coordonnatrice ou le coordonnateur du Service des ressources financières à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de Portneuf, les documents requis pour la gestion des opérations effectuées par l'entremise des services électroniques du ministère du Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

D'autoriser le ministre à communiquer à la direction ou à la coordonnatrice ou au coordonnateur du Service des ressources financières, représentant la Commission scolaire de Portneuf, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'utilisation des services électroniques du ministère du Revenu.

Cette autorisation restera valide à moins qu'elle ne soit révoquée par la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC61/17-18

10.1 ABROGATION DES RÈGLEMENTS 209 ET 211

Considérant que l'information incluse dans les règlements 209 et 211 est prévue dans le nouveau règlement 212 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'abroger les règlements 209 et 211 du manuel de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC62/17-18

10.2 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par le projet de loi 105 ;

Considérant que l'information incluse dans les règlements 209 et 211 est prévue dans le nouveau règlement 212 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires ;

Considérant l'abrogation des règlements 209 et 211 ;

Considérant que le nouveau règlement sur la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires a fait l'objet d'un avis public de consultation d'au moins 30 jours, comme prévu à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le nouveau règlement 212 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires et de déposer le document sur la cote CC62/17-18.

et

De transmettre une copie dudit règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC63/17-18

10.3 ABROGATION DU RÈGLEMENT 210

Considérant que l'information incluse dans le règlement 210 est prévue dans le nouveau règlement 213 relatif à la procédure d'examen des plaintes,

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

D'abroger le règlement 210 du manuel de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC64/17-18

10.4 RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Considérant que l'article 457.3 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que la ministre peut, par règlement, déterminer les normes ou conditions que doit respecter la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire;

- Considérant que** le règlement est établi en vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (LRQ., c.1-13.3);
- Considérant** les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par le projet de loi 105 ;
- Considérant** l'abrogation du règlement 210;
- Considérant** l'avis favorable du comité de parents;
- Considérant** que le projet de règlement a fait l'objet d'un avis public de consultation d'au moins 30 jours,

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

- D'adopter** le présent règlement 213 sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs tel que déposé, au répertoire, sous la cote CC64/17-18.
- et
- De transmettre** une copie dudit règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC65/17-18

11.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – SPECTACLE « A CHRISTMAS CAROL » (UN CHANT DE NOËL)

- Considérant** le projet d'adaptation au théâtre de la pièce *A Christmas Carol* (« un chant de Noël ») réalisé par les élèves inscrits au profil Langues de l'école secondaire Louis-Jobin ;
- Considérant** le succès obtenu lors de la présentation du conte, interprété entièrement en anglais, le 18 décembre 2017 devant les parents ainsi que devant des élèves du primaire, le lendemain ;
- Considérant** le travail de préparation effectué sur une période de 3 mois ;
- Considérant** l'implication de la directrice du projet et enseignante en anglais, madame Caroline Hardy et l'enseignante en arts dramatiques, madame Andréa Genois en collaboration avec le comité culturel de la Commission scolaire, sous la responsabilité de madame Brigitte Larivière,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

- D'adopter** une motion de félicitations à l'égard des élèves et des enseignants de l'école secondaire Louis-Jobin impliqués dans la réussite de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC66/17-18

11.2 MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX DE RECONNAISSANCE ESSOR 2016-2017

- Considérant** le prix de reconnaissance Essor remis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le ministère de la Culture et des Communications visant à récompenser des projets scolaires qui font appel aux arts et à culture ;
- Considérant** le projet pédagogique d'arts plastiques *Une image vaut mille mots* comprenant 90 œuvres inspirées de chansons du parolier, M. Luc Plamondon, présentées sur des pochettes de disques trente-trois tours ;
- Considérant** le succès obtenu lors de la présentation des œuvres au vernissage qui s'est déroulé en présence de M. Plamondon le 31 mars 2017, à l'école secondaire Louis-Jobin ;
- Considérant** la participation des élèves de l'école secondaire Louis-Jobin et des élèves de l'école primaire Saint-Joseph à la création desdites pochettes ainsi que l'implication des enseignants ;
- Considérant** l'implication de l'initiatrice du projet, l'enseignante d'arts plastiques, Mme Nancy Frenette et l'appui de ses collègues, Mme Andréa Genois, Mme Sandrine Cantin, Mme Éloïse Dion et M. Luc Brousseau,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

- D'adopter** une motion de félicitations à l'égard des élèves et des enseignants de l'école secondaire Louis-Jobin et de l'école primaire Saint-Joseph qui ont remporté le prix de reconnaissance Essor 2016-2017 pour le projet *Une image vaut mille mots*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC67/17-18

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de la séance à 20 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Madame Nadia Paradis et monsieur Benoit Bisson, représentants du comité de parents, font un retour sur la rencontre qui s'est déroulée le lundi 22 janvier 2018.

La rencontre du comité EHDA est prévue le 29 janvier prochain.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;

7.1 Critères d'inscription 2018-2019 ;

7.2 Calendrier scolaire 2018-2019 ;

10.2 Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires ;

10.4 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE